

## Extrait du procès-verbal

---

À la séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 19 janvier 2022, à 19 h 30, et à laquelle étaient présents le maire Robert Benoît et les membres du conseil suivants :

Les conseillères Thérèse Leclerc, Marie-José Auclair, Carole Lebel et Lynda Graham et les conseillers Alan Pavilanis et Marc-André Blain.

Étaient également présents le directeur général Pascal Smith, le directeur général adjoint | relations avec les citoyens Louis Pilon, le greffier et le directeur des affaires juridiques Jonathan Fortin, la trésorière Suzanne Lessard, le directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire Claude Théberge, le directeur des travaux publics et des immobilisations Titouan Valentin Perriollat, et la directrice des loisirs, de la vie communautaire et de la culture Élisabeth Deit.

---

2022-01-005

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 116-3-2021 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 116-1 TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'Y AJOUTER L'ARTICLE 2.11 »**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de lotissement numéro 116-1 est entré en vigueur en 2009;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné lors de la présente séance, sous la résolution numéro 2022-01-004;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal dans les délais prévus par la *Loi sur les cités et villes*; que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le greffier mentionne que ce règlement a pour objet d'insérer une disposition relative à la superficie minimale d'un terrain visé par le paragraphe 10) de l'article 53 du chapitre 7 du *Règlement sur les permis et certificats numéro 251* en matière de condition d'émission d'un permis de construction pour les terrains localisés à l'intérieur des périmètres délimités aux annexes 1 et 2 du *Règlement sur les permis et certificats numéro 251*;

Sur la proposition de Lynda Graham  
Appuyé par Thérèse Leclerc  
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le premier projet du Règlement numéro 116-3-2021 intitulé « Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 116-1 tel qu'amendé, afin d'y ajouter l'article 2.11 ».

**Adoptée à l'unanimité**

Extrait certifié conforme  
Donné à Sutton, Québec  
Ce 25<sup>ième</sup> jour du mois de janvier 2022

Jonathan Fortin, LL.B.  
Greffier et directeur des affaires juridiques